

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion

MILIBOO

Société anonyme au capital de 693.090,40 euros
Siège social : Parc Altaïs - 17 Rue Mira - 74650 Chavanod
482 930 278 R.C.S Annecy

AVIS DE CONVOCATION

La société Miliboo attire l'attention des actionnaires sur la date de l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le 21 octobre 2022, au lieu du 20 octobre 2022. L'heure et le lieu de l'Assemblée demeurent quant à eux inchangés.

Les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le **21 octobre 2022**, (au lieu du 20 octobre 2022) à **15 heures au siège social, Parc Altaïs - 17 Rue Mira - 74650 Chavanod**, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour**A CARACTERE ORDINAIRE :**

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2022,
2. Affectation du résultat de l'exercice,
3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions,
4. Renouvellement de Monsieur Guillaume Lachenal en qualité d'administrateur,
5. Nomination de la société M6 Interactions en qualité d'administrateur,
6. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond,

A CARACTERE EXTRAORDINAIRE :

7. Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires, durée de la délégation, plafonds de l'émission, durée d'émission, faculté de limiter l'émission au montant des souscriptions reçues ou de répartir les titres non souscrits,
8. Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires,
9. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du code du travail,
10. Ratification de la modification apportée au contrat d'émission d'obligations convertibles en actions conclu avec M6 Interactions le 2 mai 2019,
11. Délégation à donner au Conseil d'Administration en vue de mettre en harmonie les statuts de la société avec les dispositions législatives et réglementaires,

12. Mise en harmonie de l'article 9.2 « FORME DES TITRES DE CAPITAL ET AUTRES VALEURS MOBILIERES - IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES - FRANCHISSEMENTS DE SEUILS DE PARTICIPATION » de la Société afin de le mettre en conformité avec les dispositions relatives à la procédure d'identification des actionnaires,

13. Pouvoirs pour les formalités.

L'Assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Seuls pourront participer à l'Assemblée Générale, les actionnaires justifiant de l'inscription en compte des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 19 octobre 2022 à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la société par son mandataire, CACEIS Corporate Trust - 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription des titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité. Pour pouvoir participer à l'Assemblée, cette attestation de participation doit être transmise à Miliboo, Direction Financière-AGM 2022, 17 rue Mira, Parc Altaïs, 74650 Chavanod, ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante AGmiliboo@miliboo.com en vue d'obtenir une carte d'admission ou présentée le jour de l'Assemblée par l'actionnaire qui n'a pas reçu sa carte d'admission.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- a) Donner une procuration à la personne de leur choix dans les conditions de l'article L. 22-10-39 du Code de commerce ;
- b) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ;
- c) Voter par correspondance.

A compter de la convocation, les actionnaires au porteur pourront, demander par écrit à Miliboo, Direction Financière-AGM 2022, 17 rue Mira, Parc Altaïs, 74650 Chavanod ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante AGmiliboo@miliboo.com de leur adresser le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration.

Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration est disponible sur le site internet de la société rubrique « Assemblée Générale » <https://www.miliboo-bourse.com/assemblee-generale.php> depuis le 4 octobre 2022.

Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.

Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation. Le formulaire de vote par correspondance devra être reçu par les services de de Miliboo, Direction Financière-AGM 2022, 17 rue Mira, Parc Altaïs, 74650 Chavanod ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante AGmiliboo@miliboo.com au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée.

Les actionnaires ayant demandé l'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour devront transmettre à Miliboo, Direction Financière-AGM 2022, 17 rue Mira, Parc Altaïs, 74650 Chavanod ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante AGmiliboo@miliboo.com une nouvelle attestation justifiant de l'inscription des titres dans les mêmes comptes, au deuxième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'assemblée conformément notamment aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce sont mis à disposition au siège social et mis en ligne sur le site internet de la société (<https://www.miliboo-bourse.com/assemblee-generale.php>).

Jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale, soit le 17 octobre 2022, tout actionnaire pourra adresser au Président du Conseil d'administration de la société des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R. 225-84 du Code de commerce. Ces questions écrites devront être envoyées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante AGmiliboo@miliboo.com. Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Le Conseil d'administration